



**BUREAU PERMANENT DE MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION
COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL
SÉANCE DU MERCREDI 30 AOÛT 2023**

*L'an deux mille vingt-trois,
Le trente août, à dix heures,
Au siège de MBA à Mâcon,
S'est réuni le Bureau Permanent de Mâconnais Beaujolais Agglomération,
Sous la présidence de Jean-Patrick COURTOIS.*

Convocation du 23/08/2023

Secrétaire de séance : Dominique DEYNOUX

Étaient présents :

Jean-Patrick COURTOIS
Michelle JUGNET
Gérard COLON
Dominique DEYNOUX
Florence BATTARD
Claude CANNET
Hervé CARREAU

PRESIDENT
1^{ère} Vice-présidente
2^{ème} Vice-président
4^{ème} Vice-président
5^{ème} Vice-présidente
7^{ème} Vice-présidente
8^{ème} Vice-président

Véronique-Laure VERRAEST
Gilles JONDET
Josiane CASBOLT
Patrick BUHOT
Jean-Claude LAPIERRE
Jacques DOUSSOT

9^{ème} Vice-présidente
10^{ème} Vice-président
11^{ème} Vice-présidente
13^{ème} Vice-président
14^{ème} Vice-président
15^{ème} Vice-président

Étaient excusés :

Christine ROBIN
Jean-François COGNARD
Jérôme CHEVALIER

3^{ème} Vice-présidente ayant remis pouvoir à Patrick BUHOT
6^{ème} Vice-président
12^{ème} Vice-président

Rapport 1 : Assemblées : Désignation d'un secrétaire de séance

RAPPORTEUR : PRESIDENT

Vu les articles L2121-15, L2121-21, L5211-1 et L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la désignation faite en séance,

Le rapporteur entendu,

LE BUREAU PERMANENT,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

DESIGNE Monsieur Dominique DEYNOUX comme secrétaire de séance.

Rapport 2 : Commande publique : Attribution et autorisation de signer le marché de désamiantage et déconstruction de trois bâtiments rue Thimonnier à Mâcon

RAPPORTEUR : DOMINIQUE DEYNOUX

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu les statuts de MBA,
Vu la délibération n°2020-006 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 modifiée portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau Permanent, notamment pour la passation des marchés publics,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 8 juin 2023 au BOAMP (avis 23-78754), la mise en ligne sur le profil acheteur Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle et sur le site Internet de MBA le 9 juin 2023,
Vu les 8 plis reçus,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu l'avis de la Commission MAPA du 30 août 2023,

Le rapporteur entendu,

LE BUREAU PERMANENT,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ATTRIBUE le marché de désamiantage et déconstruction de trois bâtiments rue Thimonnier à Mâcon au groupement d'entreprises GUINTOLI / DIE, pour un montant (partie forfaitaire) de 342 013,02 € H.T., et selon les prix indiqués au BPU pour la partie à prix unitaires,

AUTORISE le Président ou son représentant à le signer,

CLASSER les autres offres selon le rapport d'analyse.

Rapport 3 : Commande publique : Attribution et autorisation de signer les marchés d'aménagement du site d'Azé

RAPPORTEUR : DOMINIQUE DEYNOUX

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu les statuts de MBA,
Vu la délibération n°2020-006 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 modifiée portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau Permanent, notamment pour la passation des marchés publics,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 17 mai 2023 au BOAMP (avis 23-67882), la mise en ligne sur le profil acheteur Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle et sur le site Internet de MBA le 18 mai 2023,
Vu les 27 plis reçus,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu l'avis de la Commission MAPA du 30 août 2023,

Le rapporteur entendu,

LE BUREAU PERMANENT,
Après en avoir délibéré,
Après interventions de MM DOUSSOT et DEYNOUX,
A l'unanimité,

ATTRIBUE les marchés d'aménagement du site d'Azé comme suit :

LOT(S)	DESIGNATION	MONTANT EN € H.T.	ATTRIBUTAIRE
n°1	Terrassement – VRD	253 564.50	COLAS France
n°2	Démolition – Désamiantage – Gros œuvre - Maçonnerie	162 835.54	ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTION
n°3	Charpente – Couverture – Bardage	120 696.24	TISSOT CHARPENTES
n°4	Menuiserie extérieure	31 365.60	MENUISERIE LAFFAY PERE ET FILS
n°5	Serrurerie - Métallerie	107 685.10	METALLERIE BREUIL
n°6	Revêtement de façade	16 100.25	NOVA DECO
n°7	Plâtrerie – Peinture – Menuiserie intérieure – Revêtement de sol	14 486.85	ENTREPRISE DUBY
n°8	Espace vert – Mobilier urbain – Signalétique	27 970.60	IDVERDE
n°9	Electricité	59 752.77	DUCLUT ET FILS SARL
n°10	Plomberie – Sanitaire - Ventilation	Rendu sans suite pour absence de concurrence	

AUTORISE le Président ou son représentant à les signer,

CLASSER les autres offres selon le rapport d'analyse.

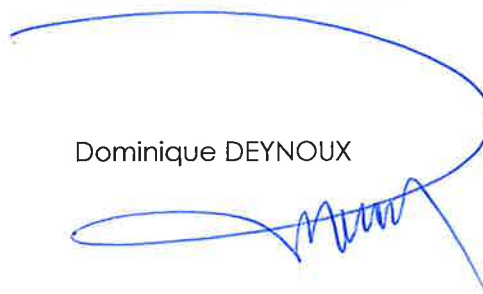
Pour extrait, certifié conforme,

Pour le Président, et par délégation,
La 1^{ère} Vice-présidente,



Michelle JUGNET

Le secrétaire de séance,



Dominique DEYNOUX